

KR

REPUBLIQUE DU BENIN

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

**DECRET N°2001-366 du 18 septembre 2001**

Portant nomination au cabinet du Ministre  
de la Famille, de la Protection Sociale  
et de la Solidarité.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant constitution de la République  
du Bénin ;

Vu la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats  
définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;

Vu le décret n° 2001-170 du 07 mai 2001 portant composition du  
gouvernement ;

Vu le décret n° 2001-337 du 28 août 2001 portant attributions, organisation et  
fonctionnement du Ministère de la Famille, de la Protection Sociale et de la  
Solidarité ;

Sur proposition du Ministre de la Famille, de la Protection Sociale et de la  
Solidarité ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 3 août 2001 ;

**DECRETE**

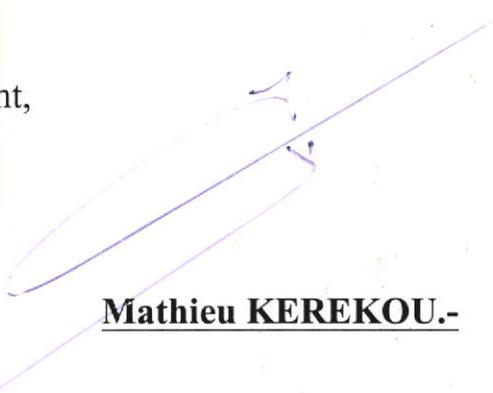
**Article 1<sup>er</sup>** : Les personnes dont les noms suivent sont nommées dans les fonctions  
ci-après au Ministère de la Famille, de la Protection Sociale et de la Solidarité :

- Directeur de cabinet : Madame Pauline NOUGBODOHOUE, épouse JOHNSON .
  
- Directeur adjoint de cabinet : Monsieur MOUSSILIOU Machioui YESSOUFOU .
  
- Directeur de l'inspection et de la vérification interne : Madame Séraphine Micheline, épouse DOSSOU .
  
- Directeur de l'administration : Monsieur Christian Jean Maurice AHIDOTE .
  
- Directeur de la programmation et de la prospective : Monsieur Mouhamed PARAPE .
  
- Premier Conseiller : Madame Sarafatou INOUSSA, épouse OLODO ;
  
- Deuxième Conseiller : Madame Martine ZODEHOUGAN , épouse AGBOTA
  
- Directeur de la Famille, de l'enfance et de l'adolescence : Monsieur BOUKARY Alassane BIGA ;
  
- Directrice du Développement Social et de la Solidarité : Madame Marie-Sabine d'ALMEIDA épouse VIEYRA.
  
- Directeur de la Communication et de la Mobilisation Sociale : Monsieur Jean Jonas Yaovi TOSSA. .

**Article 2 :** Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressée et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 18 septembre 2001

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



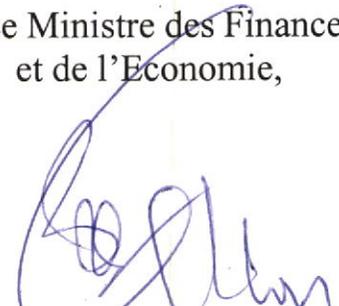
**Mathieu KEREKOU.-**

Le Ministre d'Etat, Chargé de la Coordination  
de l'Action Gouvernementale, de la Prospective  
et du Développement,



**Bruno AMOUSSOU.-**

Le Ministre des Finances  
et de l'Economie,



**Abdoulaye BIO TCHANE.-**

Le Ministre de la Famille,  
de la Protection Sociale  
et de la Solidarité,



**Claire HOUNGAN AYEMONNA.-**

**AMPLIATIONS :** PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG-PD 4  
MFPSS 4 MFE 4 Autres Ministères 18 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-  
DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3  
UNB-ENA-FASJEP 3 Intéressée 1 JO 1.-